



DECISION MUNICIPALE N°33/2013

2013/

Objet : Avenants au marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation du centre technique municipal.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2008 octroyant délégations prévues à l'article précité,

Vu la Loi 2009-179 ;

Vu le code des marchés publics,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

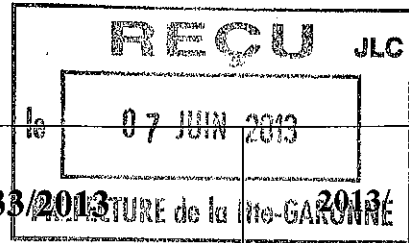
Le marché de travaux concernant l'extension et la réhabilitation du Centre Technique Municipal a été attribué par décision municipale n°55/2012 du 26 novembre 2012 reçue en Préfecture le 30 novembre 2012.

Les attributaires des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 présentent à ce jour des avenants :

- Pour le lot 1, l'entreprise JEAN LEFEBVRE : une moins-value de 869,40 € HT soit 1 039,81 € TTC (retrait de bordures T5). Le montant du lot est ainsi porté à 32 435,70€ HT, 38 793,10 € TTC soit une diminution de 2,61 % du montant initial du marché.
- Pour le lot 3, l'entreprise DL GARONNE : plus-value de 4 110,00 € HT soit 4 915,56€ TTC (porte sectionnelle supplémentaire qui permettra un accès direct à la zone de stockage du hangar). Le montant du lot est ainsi porté à 86 110,00 € HT, 102 987,56 € TTC soit une augmentation de 5,01 % du montant initial du marché.
- Pour le lot 4, l'entreprise MICHEL CUXAC : plus-value de 432,76 € HT (pour un bloc porte pour la création d'un bureau au magasin) et une moins-value de 373 € HT (pour 2 portes et une séparation de cabine préfabriquée) soit au total une plus-value de 59,76 € HT soit 71,48 € TTC. Le montant du lot est ainsi porté à 12 301,07 € HT, 14 712,08 € TTC soit une augmentation de 0,49 % du montant initial du marché.
- Pour le lot 5, l'entreprise MANFRE: plus-value de 1 158,30 € HT soit 1 385,33 € TTC (cloisons placo pour la création d'un bureau supplémentaire pour le magasin). Le montant du lot est ainsi porté à 24 864,05 € HT, 29737,40 € TTC soit une augmentation de 4,89 % du montant initial du marché.



DECISION MUNICIPALE N°33/2013



Objet : Avenants au marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation du centre technique municipal.

- Pour le lot 6, l'entreprise AJS THERMIQUE : plus-value de 4 664,25 € HT soit 5 578,45 € TTC (climatisation local informatique et nouveau bureau au magasin). Le montant du lot est ainsi porté à 31 215,66 € HT, 37 333,93 € TTC soit une augmentation de 17,57 % du montant initial du marché.
- Pour le lot 7, l'entreprise SPIE SUD OUEST : plus value de 2 218,72 € HT soit 2 653,59 € TTC (alimentations de la porte sectionnelle et des climatiseurs). Le montant du lot est ainsi porté à 25 328,72 € HT, 30 293,15 € TTC soit une augmentation de 9,60 % du montant initial du marché.
- Pour le lot 8, l'entreprise STDH : plus value de 1 223,90 € HT soit 1 463,79 € TTC (couches d'impression et revêtement PVC du nouveau bureau du magasin). Le montant du lot est ainsi porté à 9 443,83 € HT, 11 294,82 € TTC soit une augmentation de 14,89 % du montant initial du marché.

Le Maire de Castanet-Tolosan,

DÉCIDE :

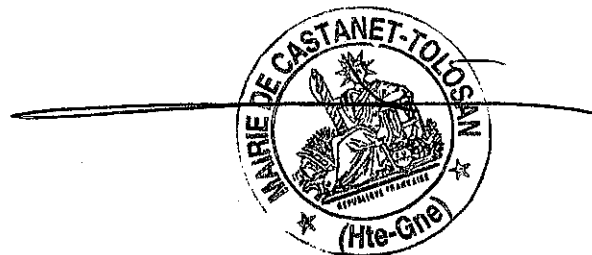
Article 1 : Il sera conclu un avenant par lot tel que décrit ci-dessus avec les entreprises titulaires des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du marché de travaux concernant l'extension et la réhabilitation du Centre Technique Municipal.

Les avenants confondus représentent une plus value de 12 565,53 € HT soit 15 028,37 € TTC. Le montant total du marché de travaux est ainsi porté à 354 284,88 € HT soit 423 724,72 € TTC.

Article 2 : Toutes les clauses du marché restent inchangées.

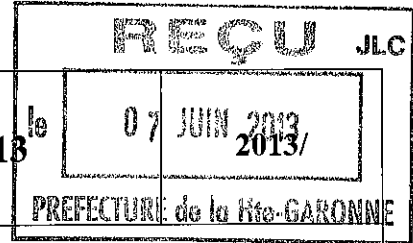
Fait à Castanet-Tolosan, le 05 juin 2013.

Le Maire,
Arnaud LAFON





DECISION MUNICIPALE N°34/2013



Objet : Marché de travaux concernant l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute à Castanet-Tolosan

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2008 octroyant délégations prévues à l'article précité ;

Vu le Code des marchés publics.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

Un marché sans formalité préalable a été lancé dans le cadre de l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute, dans les locaux de l'ancien snack désaffecté, afin de remplacer pour un temps l'actuel bâtiment qui sera détruit après le tournoi du club qui se déroule jusqu'au 30 juin 2013.

A cet effet, un avis d'appel public à concurrence a été adressé au BOAMP le 02 avril 2013 et publié le 05 avril 2013. La date de remise des candidatures était fixée au 19 avril 2013 à 16h. L'ouverture des plis a été effectuée le 22 avril 2013 en Mairie.

Il s'agit d'un marché de travaux en procédure adaptée comportant 6 lots :

- Lot 1 : démolition, gros œuvre,
- Lot 2 : ossature bois, zinguerie, étanchéité,
- Lot 3 : menuiserie, plâtrerie, isolation, faux plafonds,
- Lot 4 : carrelage, faïence,
- Lot 5 : électricité, chauffage électrique,
- Lot 6 : plomberie, sanitaire, ventilation,

dont les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix des prestations, noté sur 50 points,
- Valeur technique, notée sur 30 points,
- Délai d'exécution, noté sur 20 points.

Lot 1 :

	Prix H.T	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	6 760,00 €					
STARBAT	10 042,58 €	50	30	20	100	1

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société STARBAT est ressortie comme étant la mieux disante.



DECISION MUNICIPALE N°34/2013

2013/

Objet : Marché de travaux concernant l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute à Castanet-Tolosan

Lot 2 :

	Prix H.T	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	9 050,00 €					
STARBAT	7 881.62 €	50	30	20	100	1
STC	11 173,91 €	35.27	30	20	85.27	2

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société STARBAT est ressortie comme étant la mieux disante.

Lot 3 :

	Prix H.T	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	11 590,00 €					
STARBAT	17 829,17 €	50	30	20	100	1
RB AMENAGEMENT	18 245,33 €	48.86	30	20	98.86	2

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société STARBAT est ressortie comme étant la mieux disante.

Lot 4 :

	Prix H.T	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	9 000,00 €					
L & D CARRELAGES	4 852,66 €	50	30	20	100	1
STARBAT	7 256.06 €	33.44	30	20	83.44	2

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société L & D CARRELAGES est ressortie comme étant la mieux disante.



DECISION MUNICIPALE N°34/2013

REÇU

J.L.C

2013/

le 07 JUIN 2013

Objet : Marché de travaux concernant l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute à Castanet-Tolosan

Lot 5 :

	Prix H.T	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	4 200,00 €					
SOCOREM	8 521,47 €	50	30	20	100	1
CEDES	8 610,10 €	49.49	30	20	99.49	2

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société SOCOREM est ressortie comme étant la mieux disante.

Lot 6 :

	Prix H.T (variante comprise)	Critère financier (sur 50)	Critère technique (sur 30)	Critère du délai (sur 20)	Total note globale (sur 100 pts)	classement
<i>Estimation du maître d'œuvre</i>	4 500,00 €					
SOCOCLIM	4 909,98 €	50	30	20	100	1
STARBAT	5 993,00 €	40.77	30	20	85.77	2

En combinaison des critères de jugement, l'offre de la société SOCOCLIM est ressortie comme étant la mieux disante.

Le Maire de Castanet-Tolosan,

DECIDE :

Article 1 : Il sera conclu un marché de travaux concernant l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute avec :

- pour le lot 1, la société STARBAT, représentée par M. Raphaël NADAU, sise rue de l'Industrie, ZI de Vic à Castanet-Tolosan (31320),
- pour le lot 2, la société STARBAT, représentée par M. Raphaël NADAU, sise rue de l'Industrie, ZI de Vic à Castanet-Tolosan (31320),
- pour le lot 3, la société STARBAT, représentée par M. Raphaël NADAU, sise rue de l'Industrie, ZI de Vic à Castanet-Tolosan (31320),
- pour le lot 4, la société L & D CARRELAGES, représentée par M. Franck DUQUESNE, sise avenue de Montauban à Bruguières (31150),
- pour le lot 5, la société SOCOREM, représentée par M. Gérard LIBEROS, sise avenue des Crêtes à Ramonville Saint Agne (31520),
- pour le lot 6, la société SOCOCLIM, représentée par M. Denis RAILLARD, sise chemin Vignalis à Flourens (31130).

**DECISION MUNICIPALE N°34/2013**

2013/

Objet : Marché de travaux concernant l'aménagement de locaux pour le club house du tennis, quartier Plaine Haute à Castanet-Tolosan

Article 2 : Le montant dudit marché s'élève à la somme de :

- 10 042,58 € HT soit 12 010,93 € TTC pour le lot 1,
- 7 881,62 € HT soit 9 426,42 € TTC pour le lot 2,
- 17 829,17 € HT soit 21 323,69 € TTC pour le lot 3,
- 4 852,66 € HT soit 5 803,78 € TTC pour le lot 4,
- 8 521,47 € HT soit 10 191,68 € TTC pour le lot 5,
- 4 909,98 € HT soit 5 872,34 € TTC pour le lot 6 (variante comprise).

Soit un montant total de 54 037,48 € HT soit 64 628,84 € TTC.

Article 3 : Les prestations seront conformes aux propositions des entreprises fournies dans leurs offres.

Fait à Castanet-Tolosan, le 05 juin 2013

Le Maire,
Arnaud LAFON

